

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO)**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire Implantologie Clinique Orale (DUICO) de l'UFR Chirurgie Dentaire comme suit :

« Diplôme Universitaire Implantologie Clinique Orale (DUICO) »

Membres du jury :

Jean-Luc VEYRUNE, Président du jury, PU-PH
Pascal AUROY, Vice-président du jury, PU-PH

Christophe DESCHAUMES, MCU-PH
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement
Maxime COLLANGETTES, PH
Julien PACCHIONI, PH

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27/06/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 01 JUIL. 2019

- Publié le 01 JUIL. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.